

Communication N° 03 - 2018 au Conseil communal

Séance du 14 février 2018

Optimisation des infrastructures de collecte des déchets

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Municipalité étudie depuis plusieurs années des mesures visant à désengorger la déchèterie de la Perraudettaz qui connaît une certaine saturation à la suite de l'introduction de la taxe au sac.

Si un réaménagement important ou une extension de la déchèterie sont difficilement réalisables en raison des particularités du terrain sur lequel elle est située, plusieurs mesures ont pu être prises au cours de ces dernières années.

En effet, les horaires d'ouverture ont été modifiés le vendredi pour éviter une vidange des conteneurs pendant le samedi qui est la journée la plus fréquentée.

De même, depuis le 1^{er} février 2017, les plastiques souples qui ne peuvent pas être recyclés de manière efficace ne sont plus admis à la déchèterie de la Perraudettaz. S'agissant des déchets les plus souvent apportés, une baisse importante de fréquentation a été observée à partir de cette date, participant ainsi au désengorgement de la déchèterie (diminution de 25 % des passages par rapport à l'année précédente entre février et mai 2017).

Des réaménagements tels que le marquage de places de parc et la refonte de la signalétique, prévus en collaboration avec la Ville de Lausanne, viendront également faciliter l'utilisation de la déchèterie de la Perraudettaz.

Finalement, en octobre 2015, au terme d'une période d'essai concluante, l'accès à la déchèterie des Gavardes à Savigny a été étendu aux habitants domiciliés au Nord de Pully

(cf. communication N°15 - 2015). A la suite de ce test, la Municipalité désire offrir un accès à cette déchèterie à l'ensemble des ménages qui le souhaiteraient (cartes d'accès délivrées à la demande). Ce service supplémentaire améliorera les prestations proposées par la Ville de Pully et déchargera en partie la déchèterie de la Perraudettaz. Des informations et un formulaire d'inscription seront envoyés à la population dans le courant du mois de février 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic



G. Reichen



Le secrétaire



Ph. Steiner

Pully, le 14 février 2018